

## PERSONNELS ADMINISTRATIFS TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

**ANALYSER, OUTILLER, INFORMER, AGIR !**

### Permanences syndicales CGT

**AIN 06 27 44 04 01**

educationcgtain@orange.fr

**LOIRE 06 51 64 26 89**

42@cgteduc.fr

**RHONE 04 78 62 63 60**

contact69@cgteduc.fr

et permanence RECTORAT le mercredi matin

Dans de nombreux services et établissements, beaucoup de postes n'étaient pas pourvus à la rentrée de septembre.

Parallèlement, de nouveaux et nouvelles titulaires ou contractuel·les démarraient leurs fonctions avec pas ou très peu d'accompagnement ni de formation, dans un contexte de rythme et de charge de travail très tendus.

### Rentrée chargée !

Dans nos permanences syndicales sur les trois départements, nous avons été sollicités par nombre de collègues en souffrance professionnelle du fait de conditions d'exercice déplorables : sous-effectifs et surcharge de travail, collègues non-remplacés, rythmes effrénés, pressions hiérarchiques...

Face à la pénurie de personnels et la difficulté à recruter, nous nous réjouissons que l'administration ait enfin accepté de faire appel aux listes complémentaires entières sur les concours C et B : les collègues seront stagiaires puis pourront dans un futur proche obtenir le statut de fonctionnaires.

De trop nombreux services administratifs restent cependant largement sous-dotés, et nous déplorons le périmètre d'action des personnels techniques, sociaux et de santé, très souvent bien trop étendu pour permettre un travail et un suivi en profondeur malgré un investissement de tous les instants, régulièrement au prix d'un grand épuisement.

### Grilles indiciaires ?

Depuis la hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier, le tassement des grilles se fait encore ressentir.

La revalorisation des échelons B mis en place au 1<sup>er</sup> septembre 22 n'a toujours pas été effective sur les salaires. Elle devrait être mise en place sur la paie de janvier ou février.

Plus globalement, nous constatons que la hausse de 3,5% du point d'indice reste inférieure à la hausse du coût de la vie... et ne comble pas la perte de pouvoir d'achat ni les trous dans nos porte-monnaie.

Chez les catégories C et ATRF, les premiers échelons des grilles se retrouvent de nouveau en dessous du SMIC! Pour les autres agentes et agents, les premiers échelons sont à peine au-dessus.

Nous passons des concours pour entrer dans la fonction publique, mais notre travail n'est pas reconnu ni valorisé financièrement.

Quant aux collègues contractuel·les, la non-reconnaissance est encore plus flagrante, et aucun accès aux primes RIFSEP n'est possible !

### Télétravail

Vous êtes nombreuses et nombreux en établissements scolaires ou CIO à nous faire part de souhaits de télétravail refusés par le rectorat.

Bien avant les élections professionnelles, les organisations syndicales étaient en discussion avec le ministère pour définir des cadres explicites, à l'image de ce qui a pu être obtenu dans les rectorats, DSDEN ou circonscriptions.

Nous attendons la reprise des groupes de travail et nous ne manquerons pas de vous informer des avancées pour ces mesures.

# RETRAITES : QUEL PROJET DE SOCIÉTÉ VOULONS-NOUS ?

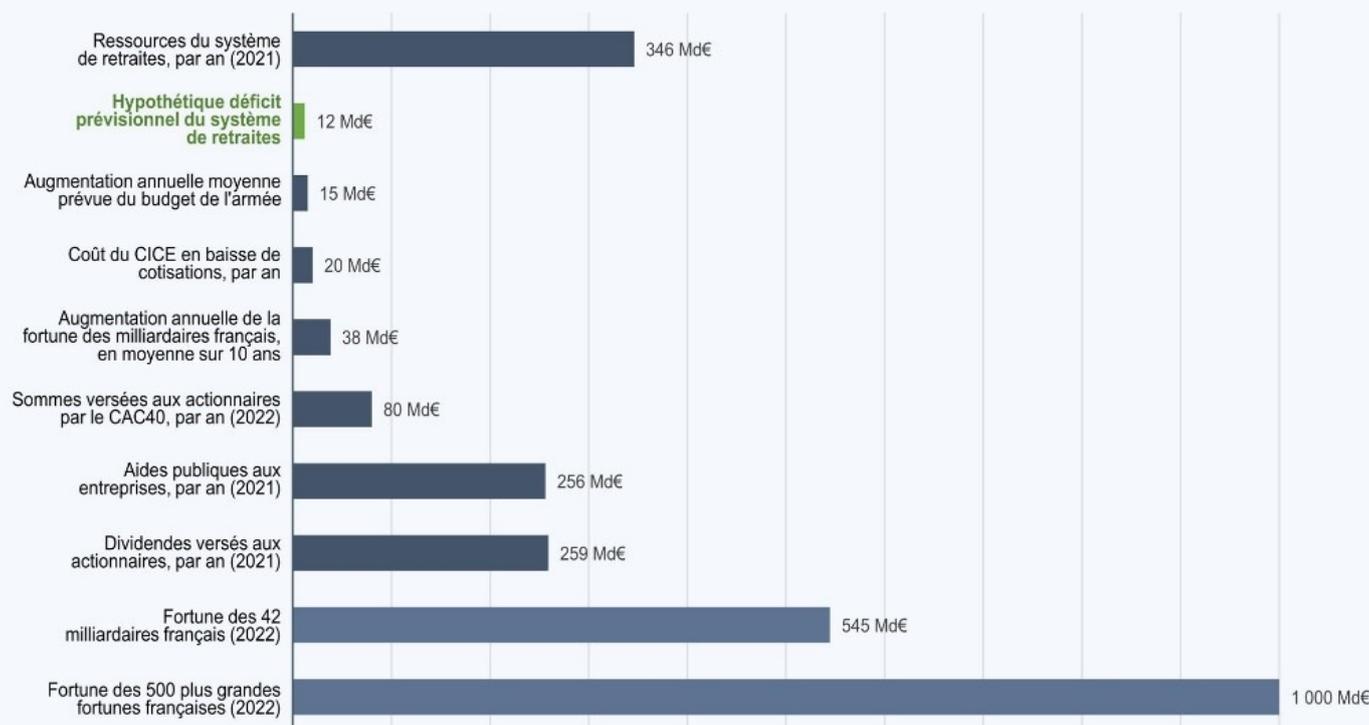
En prévoyant le recul de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans, et l'accélération de la réforme Touraine qui augmente la durée de cotisation à 43 années, le projet de loi présenté le 10 janvier en conseil des ministres représente une attaque frontale.

Le gouvernement prétend que la réforme est indispensable pour financer un supposé déficit du régime des retraites. Pourtant, le conseil d'orientation des retraites (COR), service rattaché au Premier ministre, indique que le système est actuellement excé-

dentaire, et que si un déficit est possible dans les années à venir, il se remettra de lui-même à l'équilibre sans qu'il soit nécessaire d'augmenter la durée du travail.

D'autre part, les solutions ne manquent pas pour financer le système de retraites. En effet, les 12 milliards de déficit prévus ne sont rien en comparaison des sommes confisquées par les plus riches (voir graphique). La CGT prône une répartition des richesses plus juste, en prenant l'argent là où il se trouve !

## Comparaison de l'hypothétique besoin de financement du système de retraites avec d'autres grandeurs



Les défenseurs de la réforme arguent que puisque l'on vit plus longtemps, il est logique de travailler plus longtemps. Pourtant, c'est justement en partie parce que l'on travaille moins longtemps que l'espérance de vie a progressé.

D'autre part, cette progression cache des disparités. L'espérance de vie en bonne santé est de 64 ans, soit l'âge auquel le gouvernement veut nous faire partir à la retraite. Nombre de travailleur·se·s atteindront donc la retraite à un âge où ils et elles ne seront plus en état d'en profiter. Pire encore, beaucoup n'en verront même pas la couleur.

**Même à 62 ans, 25% des plus précaires sont déjà morts !** C'est donc du pur cynisme de vouloir nous faire travailler plus longtemps, quand on connaît cette réalité.

À l'encontre du bon sens, le gouvernement déclare que sa réforme est juste pour les petites retraites. Mais les maigres avancées qu'elle contient sont en réalité en trompe-l'œil puisque pour disposer de la pension minimale à 1200 euros, soit à peine le seuil de pauvreté, il faudra une carrière complète.

Or, les retraité·es les plus modestes sont juste-



## NON À L'ALLONGEMENT DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE



### Réunion de service des ATSS (toujours) en activité...

ment ceux et celles qui n'ont pas de carrière complète. La réforme n'aura donc aucun impact positif dans leur cas ! En particulier les femmes, qui sont les plus touchées par les temps partiels subis et les arrêts dans leurs carrières pour s'occuper des enfants, seront les grandes perdantes de cette réforme.

Le gouvernement prétend vouloir sauver le régime de retraites par répartition. Dans ce cas, pourquoi a-t-il essayé de détruire ce système avec la retraite à points prévue dans son précédent projet de réforme

en 2019, et proclame-t-il l'opposé aujourd'hui?

À l'époque, la mobilisation avait permis de faire reculer le gouvernement, qui revient avec un autre discours mais toujours la volonté de rogner sur les dépenses publiques, pour compenser la baisse de recettes liées à la multiplication des exonérations consenties aux entreprises. Nous pouvons gagner de nouveau !

La CGT appelle les personnels à se mobiliser contre cette réforme et revendique :

- la retraite à 60 ans à taux plein à 37,5 annuités
- aucune retraite inférieure au SMIC à 2000 euros pour une carrière complète
- l'augmentation des salaires pour générer davantage de cotisations
- l'égalité entre les femmes et les hommes
- la prise en compte des années d'études dans le calcul des pensions.

Toutes ces mesures sont finançables en allant chercher l'argent dans les bonnes poches plutôt que celles des travailleur-se-s, notamment par le retour à un juste taux de cotisation des entreprises et en taxant enfin les profits des milliardaires.

## LA CGT PROGRESSE AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES !

Grâce à vous la CGT a progressé fortement académiquement et nationalement et a obtenu un siège au Comité Social d'Administration de notre académie et à la commission santé et sécurité.

- **Deuxième** organisation syndicale au **CSA Services Académiques** et dans les **CAPA ADJAENES, SAENES, ATRF**.
- **Première** organisation syndicale chez les **personnels non-titulaires administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)**.

La CGT se développe aussi chez les **INFENES** et les **ASSAE**.

N'hésitez pas à nous rejoindre ou nous contacter pour défendre vos droits, salaires et conditions de travail. Pour défendre nos retraites et nos salaires, seul le syndicalisme interprofessionnel dont la CGT est porteuse a démontré son efficacité !

**ÉLECTIONS**  
**2022**

**Vos élus-es :**

**CSA Académique :**

Prune Audiffren - Vincent Nodin

**CSA Services Académiques :**

Renaud Sapey - Constance Rosel - Coralie Bugnicourt Moreira - Patrick Romero

**CAPA ADJAENES :** Constance Rosel - Sylvain Perdrix

**CAPA ATRF :** Claude Vagneck - Marie-Laure Celle - Patrick Romero - Faiza Kadri

**CCP (non titulaires ATSS) :** Oumar Kone - Lionel Ferrah - Gihane El Ferchichi

## PERSONNELS MÉDICO-SOCIAUX : REMBOURSEMENTS CHORUS DT

Une plateforme académique est créée dans le cadre du déploiement du service inter-académique chargé de Chorus déplacements temporaires SIA-DT. En conséquence, les frais de déplacement des personnels du premier degré et médico-sociaux, hors examens/concours et formation, actuellement traités au sein des DSDEN de l'Ain et de la Loire, sont maintenant gérés par le rectorat.

Interpelé en Comité Social d'Administration (CSA), le secrétaire général académique nous a également confirmé que chaque note de frais de déplacement doit à présent être visée par un supérieur hiérarchique avant mise en paiement par les gestionnaires, ce qui occasionne des délais supplémentaires.

Les pratiques étaient auparavant différents d'un département à l'autre, et la ligne d'harmonisation retenue occasionnera des arbitrages qui pourront être en faveur de certains personnels par rapport aux lignes de gestion appliquées précédemment, mais défavorables pour d'autres.

**La CGT Educ'action**  
organise **jeudi 27 avril** une  
**journée d'étude et de formation**  
**infirmier·es scolaires,**  
**assistant·es de service social**  
**et médecins scolaires**  
L'occasion de venir en parler ?

## INFIRMIER·ES : SCANDALE DE LA BONIFICATION MDPH

Nous étions nombreuses et nombreux à nous inquiéter de l'absence de campagne de recensement du nombre d'élèves avec notification MDPH, et d'une possible réforme de la bonification indiciaire.

Ces craintes ont été officiellement confirmées aux représentant·es syndicaux lors du CSA du 11 janvier : un groupe de travail ministériel aurait statué sur la prise en compte des seul·es élèves au taux d'invalidité supérieur à 80% !

L'ancienne attribution de cette NBI permettait pourtant de reconnaître la contribution essentielle de notre corps de métier au parcours scolaire des élèves à besoins particuliers. Quel que soit le taux d'invalidité, nous coordonnons et accompagnons PPS, mesures particulières aux examens, lien avec

les partenaires médicaux-sociaux, sans parler bien sûr de l'accueil et du suivi de ces jeunes dans la multitude de leurs besoins de santé physique ou psychique, en faisant le lien avec le reste de l'équipe pédagogique.

Le droit à l'épanouissement scolaire de chaque élève dans le respect de ses besoins de santé et de son handicap est un défi que les infirmières et infirmiers scolaires relèvent au quotidien sans ménager leurs efforts ni leur temps, se pliant à de multiples démarches et dossiers souvent fastidieux.

La CGT Educ'action sera au premier rang pour réclamer le retour à une prise en compte globale et la reconnaissance de notre rôle essentiel dans le cadre de l'école inclusive.

**La CGT Educ'action défend tous les personnels de l'Éducation nationale.**

**REJOIGNEZ-NOUS, SYNDIQUEZ-VOUS !**

**Syndicats CGT Educ'action de l'Ain, de la Loire et du Rhône**

Adhésion selon revenus et quotité de travail



Imprimerie Rivet - BP 1577 - 87022 LIMOGES

Union académique CGT Educ'action  
69422 Lyon Cedex 03

Directrice de publication : Prune Audiffren  
Commission paritaire : 092 4S07000

**AIN : 06 27 44 04 01 LOIRE : 06 51 64 26 89 RHÔNE : 04 78 62 63 60**